

Travailler en partenariat à l'école

Marie-Odile Plançon
Formatrice à l'ISP

Le partenariat c'est ...	Cela ne peut pas être ...
<i>Admettre la complexité de la réalité à tous niveaux, prendre en compte les différents facteurs de l'environnement de l'élève. Réaliser une analyse multi référentielle.</i>	<i>Se focaliser sur une approche unique sans tenir compte des autres domaines. Calquer une approche en se référant au type de difficulté de l'élève sans considérer l'ensemble des données....</i>
<i>Mettre en œuvre une action concertée après avoir défini un intérêt et des objectifs communs.</i>	<i>Se répartir les domaines de façon éclatée, sans lien. Perdre de vue l'intérêt de l'enfant pour le confort de l'adulte.</i>
<i>Trouver sa place et son identité professionnelle sans empiéter dans le secteur qui n'est pas le sien.</i>	<i>Travailler dans la rivalité. Déborder le cadre d'intervention défini par le rôle au sein de l'équipe éducative. Pour un enseignant, faire ou exiger un diagnostic. Pour un thérapeute, décider d'une orientation.</i>
<i>Prendre en compte l'avis de l'autre pour construire dans l'intérêt de l'élève. Construire ensemble.</i>	<i>S'enfermer dans un conflit de chapelle au détriment de la complémentarité des approches et des regards. Opposer l'école et la famille.</i>
<i>Considérer l'enfant dans sa globalité, éviter le morcellement de la personne.</i>	<i>Se centrer sur un handicap, un obstacle que rencontre l'élève ou une réussite sans prendre en compte tous les éléments.</i>
<i>Etre capable de réviser ses hypothèses au regard des approches des différents partenaires.</i>	<i>Rester figé sur une position qui prend en compte la réalité d'un vécu parcellaire de l'enfant : l'élève au sein du groupe classe ou isolé.</i>
<i>Planifier des rencontres et du temps imparti à cette démarche.</i>	<i>De l'improvisation sans un travail d'élaboration au préalable.</i>

Rôles attendus par rapport à l'enfant en difficulté ou à besoin éducatif spécifique

Directeur	Conseil de cycles	Enseignant de la classe	Enseignant spécialisé	Partenaires	Partenaires : parents
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organise les conseils de cycle sur les enfants en difficulté. ▪ Planifie les rencontres de réseau, le travail de réajustement du projet d'école. ▪ Est garant des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablit les priorités des actions. ▪ Etudie et propose les décisions de maintien ou de réduction de cycle. ▪ Etudie les modalités d'accompagnement spécifique (Auxiliaire de Vie Scolaire, Classe d'Intégration Scolaire, matériel spécifique...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est responsable de l'élève et des adaptations mises en œuvre. ▪ Observe, évalue l'élève. ▪ Signale les difficultés à l'Enseignant Spécialisé par la demande d'aide. ▪ Etablit un emploi du temps cohérent pour l'élève. ▪ Rédige le projet d'aide en concertation avec l'Enseignant spécialisé, informe l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collabore aux évaluations, à l'observation, à l'analyse, à la mise en place de parcours adaptés. ▪ Rédige le projet d'aide spécialisé, en est le garant. ▪ Informe l'enseignant de l'évolution de la prise en charge ▪ Informe le directeur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuent à l'analyse de la situation par leur point de vue professionnel. ▪ Sont associés aux aménagements, adaptations que requiert la scolarité. ▪ S'adaptent aux modalités de la scolarisation de l'enfant. ▪ Peuvent être associés au PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sont les premiers concernés par le choix de projet de vie pour l'enfant. ▪ Sont associés à la rédaction du projet pour l'enfant. ▪ Contribuent à la compréhension de la situation par leur apport. ▪ Sont associés par la mise en œuvre de mesures éducatives ou d'accompagnement de l'enfant.

Rôles attendus par rapport aux familles

Directeur	Enseignant de la classe	Enseignant spécialisé	Equipe éducative (à laquelle est associée la famille)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informe de l'existence et du fonctionnement du dispositif d'aide (regroupement d'adaptation) ▪ Rencontre les parents pour proposer le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) ▪ Convoque les équipes éducatives, en informe les parents. ▪ Fait le lien avec l'enseignant référent. ▪ Informe la famille des difficultés graves de l'élève, informe l'Inspecteur d'Académie en cas de refus de signalement d'un enfant à la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informe la famille des difficultés de l'enfant. ▪ Rencontre les parents pour la mise en place du PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) ▪ Associe les parents à ce projet. ▪ Informe les parents d'un suivi ASH. ▪ Peut conseiller une consultation extérieure. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présente son cadre de travail aux familles. ▪ Rencontre les familles pour proposer le projet d'aide spécialisé. ▪ Rend compte aux familles des évolutions ou des difficultés de l'élève. ▪ Informe les familles sur les aides spécialisées qui existent en dehors de l'école. ▪ Informe les familles sur les dispositifs d'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait le point sur l'évolution de l'enfant. ▪ Evalue la pertinence du dispositif. ▪ Réajuste le dispositif. ▪ Prévoit la convocation d'une ESS (équipe de suivi de scolarisation) pour mettre en place ou réviser le PPS (projet personnalisé de scolarisation)